

Page : 1/12

Date d'impression : 24.01.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 13.03.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit PressurePro Détergent actif, alcalin RM 81
- · UFI: T440-F0W4-Y00T-K7F4
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Détergent à haute pression
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com

· Service chargé des renseignements :

Regulatory Affairs
Tel.: +49-7195-14-0
productsafety.management.de@karcher.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page : 2/12

Date d'impression : 24.01.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 13.03.2023

Nom du produit PressurePro Détergent actif, alcalin RM 81

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Attention

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/ récipient avec doublure intérieure.

2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· **Description**: Produit de nettoyage.

· Composants dangereux:		
CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx	p-cumènesulfonate de sodium	1-5%
CAS: 78330-20-8	ethoxylate d'alcool gras ♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Acute Tox. 4, H302	≥3-≤5%
CAS: 69011-36-5	éthoxylate d'isotridécanol 8 OE ♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Acute Tox. 4, H302	≥1-<3%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
agents de surface anioniques	<5%
parfums	
	(suite page 3

(suite page 3



Page : 3/12

Date d'impression : 24.01.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 13.03.2023

Nom du produit PressurePro Détergent actif, alcalin RM 81

(suite de la page 2)

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

(suite page 4)



Page: 4/12

Date d'impression: 24.01.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 13.03.2023

Nom du produit PressurePro Détergent actif, alcalin RM 81

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:

DNEL

- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine
- · Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des acides.

Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.

- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
Oral	DNEL	3,8 mg/kg×d (consommateur)
Dermique	DNEL	136,25 mg/kg×d (employé)
		68,1 mg/kg×d (consommateur)
Inhalatoire	DNEL	26,9 mg/m3 (employé)
		6,6 mg/m3 (consommateur)
·PNEC		
15763-76-5	p-cun	nènesulfonate de sodium
PNEC	(0,23 mg/l (freshwater)
	(0,023 mg/l (marine water)
	1	100 mg/l (STP)
PNEC sedi	ment (0,862 mg/kg (freshwater)
	(0,086 mg/kg (marine water)
PNEC soil	(0,037 mg/kg (soil)
		(suite page 5)



Page : 5/12

Date d'impression : 24.01.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 13.03.2023

Nom du produit PressurePro Détergent actif, alcalin RM 81

(suite de la page 4)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

- Protection respiratoire: Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains : Non nécessaire.
- · Matériau des gants Non nécessaire.
- · Temps de pénétration du matériau des gants Non nécessaire.
- · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Liquide
jaune
citronee
Non déterminé.

Point de fusion : -8 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure:
 supérieure:
 Point d'éclair
 Température d'inflammation:
 Température de décomposition:
 Non déterminé.
 non applicable
 pas applicable
 Non déterminé.

• pH à 20 °C 12,4 • valeur du pH 1 %: 9-10

· Viscosité :

· Viscosité cinématique Non déterminé.

dynamique à 20 °C: 5 mPas

· Solubilité

· l'eau : entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

Pression de vapeur : Non déterminé.

(suite page 6)



· Densité et/ou densité relative

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 6/12

Date d'impression: 24.01.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 13.03.2023

Nom du produit PressurePro Détergent actif, alcalin RM 81

(suite de la page 5)

Bollotto otroa dollotto rolativo	
Densité à 20 °C:	1,108 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative	Non déterminé.
Caractéristiques des particules	Non applicable.
9.2 Autres informations	
Aspect:	
Forme:	liquide
Indications importantes pour la protection de la	'
santé et de l'environnement ainsi que pour la	
sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger	
physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburante	néant

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau

néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Peut être corrosif pour les métaux.

Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides

(suite page 7)



Page : 7/12

Date d'impression : 24.01.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 13.03.2023

Nom du produit PressurePro Détergent actif, alcalin RM 81

(suite de la page 6)

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène Corrode l'aluminium

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Ne convient pas aux substances sensitives aux alkalis.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	The state of the s		
· Valeurs L	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
15763-76-	15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (Rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (can)	
78330-20-	78330-20-8 ethoxylate d'alcool gras		
Oral	ATE	500 mg/kg (Rat)	
69011-36-	69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE		
Oral	ATE	500 mg/kg (Rat)	
69011-36-	5 étho	xylate d'isotridécanol 8 OE	

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau:

Pas d'effet d'irritation (Enquête est disponible, OCDE 404)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux :

OECD 405

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

— Е



Page : 8/12

Date d'impression : 24.01.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 13.03.2023

Nom du produit PressurePro Détergent actif, alcalin RM 81

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique	· Toxicité aquatique :	
15763-76-5 p-cumèr	15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium	
LC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
EC50/48 h (statique)	>100 mg/l (Daphnia magna)	
EC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
78330-20-8 ethoxylate d'alcool gras		
LC50/96 h	>10-100 mg/l (Leuciscus idus)	
EC50/48 h	>10-<100 mg/l (Aquatic invertebrates)	
EC50/72 h	>10-<100 mg/l (Aquatic plants)	
69011-36-5 éthoxyla	69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE	
LC50/96 h	>1-10 mg/l (Leuciscus idus)	
EC50/48 h	>1-10 mg/l (Aquatic invertebrates)	
EC50/72 h	>1-10 mg/l (Aquatic plants)	
NOEC	>1 mg/l /(21 d)	

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Degré d'élimination :

69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE

OECD 301B |>60 % (28 d) OECD 301E |≥90 % (28 d)

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Valeur DCO: 300000 mg/l
- · Indications générales :

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Les formateurs de complexes organiques contenus atteignent un taux d'élimination DOC de 80% (correspondant au N°406 de l'annexe "Méthodes d'analyses et de mesures") et répondent, ainsi, aux exigences plus sévères de l'annexe 49 de la nouvelle directive pour les eaux résiduaires.

(suite page 9)



Page: 9/12

Date d'impression: 24.01.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 13.03.2023

Nom du produit PressurePro Détergent actif, alcalin RM 81

(suite de la page 8)

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

- Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettovage recommandé : Eau. éventuellement avec addition de produits de nettovage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN3267
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR

3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.E. (methylglycine diacetic acid, trisodium salt, solution)

· IMDG, IATA CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (methylglycine

diacetic acid, trisodium salt, solution)

(suite page 10)



Page: 10/12

Date d'impression: 24.01.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 13.03.2023

Nom du produit PressurePro Détergent actif, alcalin RM 81

(suite de la page 9)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 8 (C7) Matières corrosives.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA Ш

14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Indice Kemler: · No EMS: F-A,S-B

· Segregation groups (SGG18) Alkalis

Stowage Category

· Stowage Code SW2 Clear of living quarters.

 Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E1

> Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3 · Code de restriction en tunnels Ε

·IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

(suite page 11)



Page: 11/12

Date d'impression: 24.01.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 13.03.2023

Nom du produit PressurePro Détergent actif, alcalin RM 81

	(suite de la page 10)
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3267 CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (METHYLGLYCINE DIACETIC ACID, TRISODIUM SALT, SOLUTION), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales :
- · Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008		
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais	
	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.	

· Contact:

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

· Numéro de la version précédente: 10

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 12)



Page: 12/12

Date d'impression: 24.01.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 13.03.2023

Nom du produit PressurePro Détergent actif, alcalin RM 81

(suite de la page 11)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

0.011-131.0

RM 81/16

2.649